

L'élevage ovin : un atelier complémentaire pour un revenu supplémentaire



La production ovine permet de valoriser tous les types d'exploitations, elle est très complémentaire d'une autre production tant dans l'utilisation des ressources fourragères que dans la répartition du travail.

Dans le département du Tarn-et-Garonne, près d'un tiers des éleveurs ovins viande ont un atelier bovin sur leur exploitation (généralement bovin allaitant). L'atelier ovin est également présent dans des exploitations fruitières, céréalières mais aussi dans quelques exploitations avicoles et porcines.

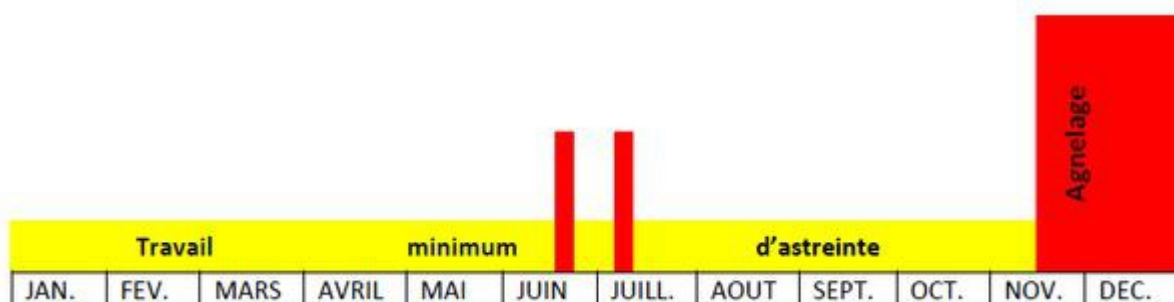
Selon le parcellaire de l'exploitation et la portance des sols, les brebis permettent de mieux valoriser les surfaces pentues, peu mécanisables et difficilement accessibles par les bovins. Les brebis permettent également l'entretien de sous-bois et parcours, elles préservent la biodiversité et valorisent les couverts végétaux.

L'élevage ovin est une production rapidement rentable (premières ventes 8 mois après les premières luttés), de plus pour une bonne répartition du travail et grâce à sa souplesse pour agnelier à différentes périodes, il est possible de planifier les dates d'agnelages en fonction des travaux des autres ateliers présents : soit un agnelage par an à la période choisie, soit trois agnelages en deux ans avec trois périodes d'agnelages par an (mars, août et novembre), ce qui permet d'avoir des agneaux toute l'année (à voir en fonction de l'organisation du travail de chaque exploitation).

Répartition du travail : exemple d'un agnelage/an

(agnelage sur novembre et décembre pour des ventes d'agneaux en février et mars) :

Luttés ↓ ↓



Pour un atelier de 150 à 200 brebis, compter un minimum d'une heure par jour en période creuse, et une présence permanente en période(s) d'agnelage(s). Selon la période d'agnelage choisie, l'éleveur aura recours à l'insémination artificielle ou à la lutte naturelle.

En fonction du contexte de chacune des productions et en cas de « coup dur » sur l'une d'elles (aléas climatique...), l'atelier ovin apporte un revenu supplémentaire non négligeable. Les risques financiers sont répartis entre les deux ateliers.

Bien évidemment les résultats économiques des exploitations dépendront du prix de vente des animaux et des niveaux de productivité du troupeau.

Points forts d'un atelier ovin complémentaire :

- Mise en valeur des surfaces en herbe avec le pâturage
- Valorisation des surfaces difficilement exploitables
- Mutualisation des charges si l'atelier ovins est associé à un autre atelier herbivore (matériel de récolte, matériel de distribution,...)
- Planification du travail
- Rotation rapide du cheptel
- Production de fumier riche en N/P/K (6,7 kg N/T, 4 kg P2O5/T, 12 kg K2O/T)
- Produits qui bénéficient de certification et de démarches qualité
- Aides aux investissements (sanitaire, logement et conduite des animaux, clôtures, ambiance des bâtiments,...)
- Aides à l'animal "AO" (à partir de 50 têtes adultes)

Laure Calmettes
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
Juillet 2013



Cette action de diffusion est cofinancée par l'Union Européenne avec le [Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural](#) en Midi-Pyrénées et par l'Etat au travers du CasDar.